

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Stéphane Rezso et consorts - Surélevons le bâti existant pour créer des places

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 9 mars 2017 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (16_POS_217) Postulat Stéphane Rezso et consorts - Agrandissons l'existant - Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace.

Elle était composée de Mme Roxanne Meyer Keller, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Claude Matter, Gérard Mojon, Stéphane Rezso, Michel Renaud, Alexandre Rydlo, Yvan Pahud, Jean-Marc Sordet, Etienne Räss et Serge Melly.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), était également présente. Elle était accompagnée de M. Philippe Pont, chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL, DFIRE).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, secrétaire de la commission.

2. POSITION DU POSTULANT

Ce postulat concerne l'extension du parking de la Riponne avec la création d'un étage supplémentaire. Cette mesure a déjà été envisagée par la Ville de Lausanne. Le canton n'a pas un grand impact bien qu'il ait acquis le bâtiment sis la Riponne 10. Le message serait d'encourager l'ajout d'un étage supplémentaire de parking à la Riponne. Cela mettrait le Palais de Rumine à niveau et permettrait d'enlever les places de parc sur la Place du Château.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ce postulat concerne essentiellement Lausanne, l'influence du canton s'arrête où commence celle de la Ville de Lausanne. Cependant, la place de la Riponne souffre de son traitement urbanistique surtout depuis la construction du parking en sous-sol. Elle est la plus grande surface ouverte au centre-ville de Lausanne qui mériterait une réflexion plus cohérente en matière d'aménagement. Cette réflexion pourrait aussi inclure les valeurs patrimoniales des édifices qui la ceinturent (Palais de Rumine, Espace Arlaud) et mettre en valeur les qualités historiques et urbaines de cette place. Il appartient d'abord à la Ville de Lausanne d'engager cette réflexion car elle est propriétaire des lieux. La conseillère d'Etat partage l'avis du DFIRE selon lequel cette réflexion va bien au-delà d'un projet de création de places de parc tel que le propose le postulant.

Les services de l'Etat ne sont pas compétents pour traiter la demande émise au-travers du postulat, une interpellation aurait peut-être été l'outil adéquat.

Le chef du SIPAL précise que le canton est propriétaire d'une partie du complexe Riponne (depuis la galerie jusqu'en toiture) ; la Ville de Lausanne est propriétaire des sous-sols et du rez-de-chaussée.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion a principalement porté sur le rôle du canton par rapport au réaménagement de la Riponne. Il semble en effet que les questions d'esthétisme de la place ainsi que celle de la réalisation d'une étude sur la question de la surélévation du parking ne soient pas de la compétence cantonale. Plusieurs points ont néanmoins été abordées dans la perspective d'ouvrir le débat sur la problématique.

Si la majorité des députés de la commission se met d'accord sur le besoin de réaménager la place de la Riponne, la question du parking révèle certaines divergences. En effet, il n'est pas prouvé que le parking en question soit saturé à part quelques samedis. De plus, dans une réflexion plus générale et cantonale, il semblerait intéressant de réfléchir sur des moyens de transport plus globaux, incluant des P+R dans la périphérie.

Par ailleurs, il serait important d'ouvrir une discussion sur les places de parc au Château comme le demandait l'interpellation (*16 INT 601 Interpellation Etienne Räss - La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château: retour à la case départ ?*) La surélévation du Parking de la Riponne pourrait être une réponse à cette problématique. En parallèle, les députés souhaitent aborder la question de la suppression totale des voitures dans le quartier de la Cité.

Le Canton ne peut pas soutenir l'établissement d'un diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours. C'est à la Ville de Lausanne de le faire par le biais du conseil communal. La discussion peut pourtant être ouverte entre les deux instances, notamment au travers des rencontres entre la Ville et la cheffe du DTE.

En conséquence et en l'état, il convient d'élargir la réflexion et de permettre au Grand Conseil de se positionner. L'application de ces réflexions sera ensuite une tâche réalisée par les instances compétentes. Le postulat n'est donc pas transformé en résolution, ni retiré comme proposé lors de la discussion.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Suite à la discussion, les deux propositions de compléments au postulat suivantes (ajouts/retraits) sont opposées :

- 1) « (...) Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'encourager la Ville de Lausanne à mener une étude d'élaborer une étude en collaboration avec la ville de Lausanne renseignant sur la possibilité de surélever le parking de la Riponne en vue de créer de nouvelles places de parc souterraines. (...) »
- 2) « (...) Cette étude devrait notamment :
 - Etablir le diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours
 - Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne et/ou d'autres surfaces (...) »

Par 10 voix contre 1, la commission adopte la deuxième proposition de compléments.

Vote sur la prise en considération partielle du postulat

Au vote, la commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

A savoir :

« (...) Cette étude devrait notamment :

- Etablir le diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours
- Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne et/ou d'autres surfaces (...) »

Avenches, le 1^{er} août 2017

*La rapportrice :
(Signé) Roxanne Meyer Keller*